

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2015/42**

**Objet : Demande de subvention relative à l'acquisition de capteurs de poussière**

L'an deux mille quinze, le 1<sup>er</sup> octobre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Prunières, salle des cérémonies, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2015

Date de convocation :  
Le 1<sup>er</sup> septembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents  
Vote(s) pour 15  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Mme Bénédicte FEROTIN

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
Christophe PIANA

Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL** (Président) ;  
**M. Marc VIOSSAT** (Vice Président),  
**Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente) ;  
**Mme Chantal ROUX** (Conseillère Syndicale) suppléant M. Jean Pierre GANDOIS ;  
**M. Marc AUDIER** (Conseiller Syndical) suppléant Mme Chantal EYMEOD ;  
**M. Jean BERNARD** (Conseiller Syndical-Secrétaire),  
**M. Pierre VOLLAIRE** (Conseiller syndical) ;  
**Mme Valérie GRECARD** (Conseiller syndical) ;  
**M. Pierre DOUSSOT** (Conseiller syndical) suppléant M. Robert FRAYSSINES ;  
**M. Christian DURAND** (Conseiller syndical – rapporteur du budget) ;  
**Mme Bénédicte FEROTIN** (Conseillère syndicale) ;  
**M. Jean CONREAUX** (Conseiller syndical) ;  
**Mme Valérie ROSSI** (Conseillère Syndicale, Membre du bureau) ;  
**M. Joël BONNAFFOUX** (Conseiller syndical) ;  
**Mme Patricia VINCENT** (Conseillère syndicale).

Etaient représentés :

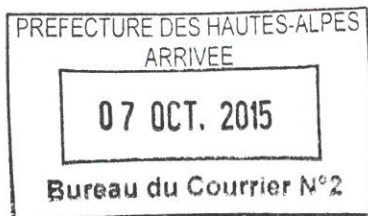
M. Jean Pierre GANDOIS par Mme Chantal ROUX  
Mme Chantal EYMEOD par Monsieur Marc AUDIER

Etaient invités :

M. Alain ZURBACH (EDF), M. GLEVAR (Comité départemental de voile), M. Guy KLETTY (Maire de St Vincent les Forts), M. CLERJON (adjoint au Maire de St Vincent les Forts), M. Bernard ADAM (Club des Sports de la Gendarmerie), M. GAMBAUDO (Maire de Pontis), Mme Agnes PIGNATEL (Maire du Lauzet-Ubaye)

Etaient excusés :

M. Joël GIRAUD député des Hautes Alpes, représenté par Mme Valérie ROSSI.  
Mme Chantal EYMEOD, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Robert FRAYSSINES, Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, M. Christian HUBAUD, Mme Bernadette SAUDEMONT, Mme Ginette MOSTACHI, M. Daniel GALLAND, Mme Brigitte GAUDIN, Mme GARCIN-EYMEOD ; Mme Carole CHAUVET, M. Gilles VOLLAIRE service Politique territoriale Département 05, Mme Anne RINJONNEAU service tourisme Département 04, M. Pascal VENTRE Département 04, M. TAVAN (Syndicat des Irrigants)



### Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le syndicat mixte s'est engagé, en partenariat avec E.D.F., dans la lutte et la connaissance des vents de sable qui impactent une partie de l'année la queue de retenue de Serre-Ponçon.

Pour répondre à cette problématique, le S.M.A.D.E.S.E.P. a fait l'acquisition d'un capteur de poussière atmosphérique installé sur la station de pompage de Crots. Cet appareil mesure en continu la taille et la concentration des particules dans l'air. Couplé à une station météorologique qui enregistre la force et l'orientation des vents, il va fournir via une plateforme web sécurisée un ensemble de mesures permettant aux décideurs de mieux appréhender le phénomène. Ce suivi devrait permettre de lutter plus efficacement contre les nuisances occasionnées, et, dans tous les cas, mesurera l'efficacité des dispositifs mis en œuvre pour réduire la nuisance.

Au-delà de ce simple appareil qui ne pourra toutefois livrer qu'une information très parcellaire, le Président propose, conformément aux demandes exprimées par les élus concernés, de compléter et finaliser l'ensemble du dispositif afin de disposer d'une batterie de capteurs aptes à modéliser le phénomène et couvrir l'ensemble de la zone touchée par les vents de sable. Seul l'appareillage global du territoire impacté (du plus près de la zone d'envol aux principales agglomérations concernées) permettra de répondre avec plus de certitude aux objectifs établis en termes de suivis et d'adaptation des interventions au phénomène.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- La délibération n°2013-07 du 22 février 2013 relative à la mise en œuvre d'un observatoire environnemental des milieux aquatiques du bassin versant Haute Durance-Serre-Ponçon,
- La délibération n°2014-39 du 16 décembre 2014 relative à l'installation d'une station automatique d'enregistrement des particules dans l'air sur la station de pompage E.D.F.,
- La convention cadre entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. qui précise le partenariat notamment autour de la problématique de la lutte contre les vents de sable et la gestion des sédiments en queue de retenue.

**CONSIDERANT :**

- la priorité d'intervention pour lutter efficacement contre les nuisances occasionnées par les vents de sable en queue de retenue,
- la nécessité de connaître plus précisément le phénomène à travers la mise en place d'un protocole scientifique de mesures,
- La nécessité de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de déboucher rapidement sur une solution pérenne,
- La volonté manifeste de compléter le dispositif après l'installation « test » de la première tranche d'appareillage, véritable tête de pont du réseau « sentinelle » et de recourir à une nouvelle tranche d'équipements de mesures et de surveillance opérationnelle,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2015 :**

- **APPROUVE** le contenu de l'exposé établi par le Président,
- **L'AUTORISE** à solliciter les concours publics qui correspondent à cette opération, conformément au plan de financement prévisionnel tel qu'il est envisagé ci-après :

<b>Recettes</b>		<b>Dépenses (HT)</b>	
<u>Cofinancements publics :</u>		<b>CAPTEURS DE POUSSIERE :</b>	
Région PACA (30%)	15 900,00 €		
Etat (DREAL/ARS) (50%)	26 500,00 €		
			<b>53 000,00 €</b>
<u>Autofinancement (20%) :</u>			
Département des Hautes-Alpes	6 996,00 €		
Collectivités riveraines	3 604,00 €		
	<b>53 000,00 €</b>	<b>Coût total (HT):</b>	<b>53 000,00 €</b>

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le Président, Victor BERENGUEL**

Extrait du registre des délibérations N° 2015/42 Page 2/2

Membres Adhérents :

Conseil Général des Hautes-Alpes,

Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,

Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.

